

WORLD HEALTH
ORGANIZATION
INTERIM COMMISSION

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
COMMISSION INTÉrimAIRE

WHO.IC/Mal./2

21 mars 1947.

COMITE NUCLEAIRE DU PALUDISME

N O T E

RELATIVE AU PROJET D'AFFECTER SPECIALEMENT

UN CREDIT DE 15.000 DOLLARS A DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

PENDANT LA SAISON PALUDIQUE DE 1947.

Le Comité d'Epidémiologie et de Quarantaine de la Commission Intérimaire a reconnu, à l'unanimité, dans son premier rapport (WHO.IC/E.C./1, 13 novembre 1946):

"... que le problème du paludisme présentait assez d'urgence et d'importance pour justifier une action immédiate. En conséquence, il a été décidé de nommer un Sous-Comité de cinq experts, chargé d'étudier cet important problème et de donner des avis à son sujet.

Le Comité a estimé que ce Sous-Comité devrait se réunir juste avant la prochaine session de la Commission Intérimaire et préparer une note qui serait soumise à l'examen du Comité. Il a été prévu que, ultérieurement, ce Sous-Comité devrait nécessairement poursuivre certaines investigations et soumettre un rapport en temps voulu."

Ce Sous-Comité est désormais constitué sous le nom de Comité nucléaire du Paludisme. Quatre membres, paludologues réputés, ont déjà été désignés par le Président de la Commission Intérimaire, d'accord avec le Secrétaire Exécutif (le Prof. M. Ciuca, le Brigadier N. Hamilton Fairley, le Dr. A. Gabaldon et le Dr. Paul F. Russell). Le représentant de l'URSS à la Commission Intérimaire n'ayant, jusqu'ici, proposé aucune candidature, le cinquième membre n'a pas encore été nommé.

D'après les suggestions citées plus haut du Comité d'Epidémiologie et de Quarantaine, le Comité nucléaire du Paludisme aurait dû être convoqué avant la présente session de la Commission Intérimaire. Toutefois, une aussi prompte convocation s'est avérée impossible; le Comité se réunira donc le 21 avril, à Genève. En attendant, le Secrétariat s'est mis en rapport avec les quatre membres déjà nommés et, d'après les conversations qui ont eu lieu avec le Brigadier Hamilton Fairley, le Dr. Gabaldon et le Dr. Russell, un projet d'ordre du jour a été élaboré (WHO/IC/Mal/1).

Le point 1 de l'ordre du jour, paragraphe c), prévoit un programme d'expériences coordonnées et rigoureusement contrôlées à effectuer, dans plusieurs pays, avec les nouveaux remèdes anti-paludéens, selon les suggestions du Comité.

Ces nouveaux remèdes anti-paludéens, comme la Paludrine et la Chloroquine, semblent devoir être beaucoup plus efficaces que tout autre remède de ce genre connu jusqu'ici. Moyennant des doses hebdomadaires ou bi-hebdomadaires seulement, ils paraissent capables d'assurer une destruction prophylactique des hématozoaires plus complète que celle que provoque la Mèpacrine. Ils n'ont été encore étudiés que dans un petit nombre de pays et sur des groupes particuliers de sujets infectés, naturellement ou artificiellement, par des souches particulières de parasites. Avant de pouvoir disposer de quantités suffisantes de Paludrine et de Chloroquine, un grand nombre d'administrations sanitaires de pays paludéens désireront, sans doute, avoir des renseignements plus généraux au sujet de l'emploi de ces remèdes dans le traitement de la maladie, et, notamment, dans les mesures de prophylaxie destructrice appliquées sur le terrain. A cet effet, le Comité nucléaire du Paludisme élaborera, probablement, au cours de sa première session, un programme d'expériences coordonnées et contrôlées, à effectuer avec ces remèdes, dans divers pays paludéens où la situation épidémiologique et, notamment, les souches des parasites, la bionomie du moustique vecteur et les conditions sociales et économiques de la population sont différentes. On prévoit que les expériences qui seront le plus vraisemblablement recommandées par le Comité nucléaire du Paludisme porteront sur la prophylaxie destructrice; qu'elles auront une durée minimum d'une année et devront être placées sous la haute direction d'un des principaux experts du pays en matière de Paludisme; et, enfin, que les expériences devront être conduites par des paludologues aidés d'infirmières visiteuses - et peut-être d'infirmières d'hygiène publique.

Il y a lieu de supposer que les pays devant servir de champ d'expériences seront choisis parmi les suivants:

France (Algérie)
Italie
Portugal
Yougoslavie.

Il est probable, également, que certaines expériences déjà envisagées par plusieurs instituts de Grèce, de Malaisie et de Roumanie, pourront être mises en harmonie avec le programme qui sera éventuellement élaboré par le Comité nucléaire du Paludisme. Etant donné les conditions qui règnent actuellement dans un grand nombre de ces pays, une aide financière devra leur être accordée pour l'exécution de ces expériences. On pourrait, par exemple, leur offrir de les défrayer, pendant une année, de la dépense afférente aux traitements d'un paludologue et de deux ou plusieurs infirmières visiteuses, suivant leurs besoins particuliers. Les quantités nécessaires de Paludrine seront fournies gratuitement par les fabricants et l'on croit qu'il en sera de même pour la Chloroquine.

En ce qui concerne le budget de 1947, le crédit de 15.000 dollars spécialement affecté à des travaux à effectuer sur le terrain pendant la saison paludique de 1947, devrait suffire à assurer l'aide financière indispensable à l'exécution de ces expériences en Algérie, en Italie, en Yougoslavie, en Grèce et peut-être au Portugal. Le Secrétariat a fait une démarche auprès des autorités intéressées, afin de recueillir des renseignements sur les possibilités qu'offre leur pays pour des expériences de ce genre. Le Secrétariat n'est malheureusement pas encore en mesure d'indiquer :

- 1) si le Comité nucléaire du Paludisme recommandera expressément l'exécution de ces expériences, et
- 2) au cas où les expériences seraient décidées, dans quels pays elles auront lieu, en définitive.

Comme on l'a déjà déclaré, le Comité nucléaire du Paludisme n'a pas pu être convoqué avant la présente session de la Commission Intérimaire: celle-ci est, par conséquent, invitée à approuver le crédit proposé et à confier au Président et au Secrétaire Exécutif le soin d'en autoriser l'utilisation conformément aux recommandations futures du Comité nucléaire du Paludisme. Il va sans dire que la question ne saurait être renvoyée à la quatrième session de la Commission Intérimaire, car les expériences envisagées devraient commencer, au plus tard, en juin 1947, afin que l'occasion offerte par la prochaine saison paludique puisse être mise à profit pour étudier sur le terrain certains problèmes qui revêtent un caractère d'urgence pour les administrations sanitaires des pays paludéens.
